

**LIGUE FRANCOPHONE  
DE FOOTBALL EN SALLE**

**Province du Brabant Wallon  
et  
Région de Bruxelles-Capitale**

**VADE - MECUM  
SAISON 2025 - 2026  
DIRECTIVES GENERALES**



<b>SOMMAIRE</b>		
<b>0.</b>	<b>SOMMAIRE - CONTACTS</b>	<b>2.</b>
<b>1.</b>	<b>INSCRIPTIONS DES CLUBS FINANCES -ADMINISTRATION -</b>	<b>3.</b>
<b>2.</b>	<b>DEMISSION - (RE)AFFILIATIONS DES MEMBRES INTERDICTION - DETTES - CALENDRIER - VALIDATIONS</b>	<b>4.</b>
<b>3.</b>	<b>PERMANENCES DE L'ENTRE -SAISON</b>	<b>5.</b>
<b>4.</b>	<b>FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2025 - 2026</b>	<b>6.</b>
<b>5.</b>	<b>EN RESUME</b>	<b>7.</b>

**ADRESSE DU LOCAL PROVINCIAL**

Avenue Général Bernheim, 31 (2<sup>ème</sup> étage) - 1040 Etterbeek  
Tél : 02 / 735 18 52      **(pas de courrier postal à cette adresse !!)**

**ADRESSE COURRIER POUR LA LFFS Brabant**

Serge De Grève - LFFS Brabant - Rue G. Biernaux, 22 boîte 33 - 1090 JETTE

**SITE OFFICIEL DE LA LFFS Brabant/Bruxelles :      **lffs.org****

**CONTACTS**

S. DE GREVE Secrétaire provincial	sergedegreve@yahoo.com      0477 02 50 40
M. DESCAMPS Vice-Présidente provinciale	lffs.sportivebrabant@gmail.com      0470 12 32 00
N. LIPPERT M. TEMSAMANI	lffs-gestion.ln@proximus.be      0456 03 73 90 tems-mom@hotmail.be      0486 57.27.39
M. HERNANDEZ (Jeunes)	mhernandez.murcia@gmail.com      0495 45 85 33
A. VAN ESCH Président provincial	vaneschandre@netcourrier.com 0475 49 12 43

# 1. INSCRIPTION DES CLUBS

LES INSCRIPTIONS DES CLUBS POUR LA SAISON 2025-2026  
AURONT LIEU DU 01.05 AU 21.06.2025

A L'INSCRIPTION TOUT CLUB NON EN ORDRE DE PAIEMENT ET DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS  
NE POURRA PAS PARTICIPER AU PROCHAIN CHAMPIONNAT

**AVIS IMPORTANT :** Nous invitons les clubs à consulter régulièrement les Brabant 's News pour y découvrir les dates des permanences.

## A. FINANCES

Tous les frais relatifs à la saison 25-26 devront être réglés avant l'inscription (le tarif mis à jour se trouve sur le site lffs.org). Les clubs en dette pour la saison 24-25 devront avoir acquitté celle-ci avant l'inscription.

Tous ces paiements se feront exclusivement sur le compte ING de la L.F.F.S. Brabant – 1090 Jette :

**BE51 3101 2316 8262**

## B. ADMINISTRATION

Tous les documents d'inscription se trouvent sur le site LFFS.ORG et/ou LFFS.EU. Ils devront être dûment complétés et signés et envoyés à l'adresse de Serge DE GREVE ou déposés au local provincial lors d'une permanence. *Uniquement les documents originaux (lisibles !) seront acceptés → pas de photocopies - pas de scans !!!!*

### **\*DOCUMENTS A REMPLIR EN LIGNE AVANT IMPRESSION ET SIGNATURE !)**

#### 1. L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE (SAISON 25/26) – Original obligatoire

Les 3 signataires de ce document devront être affiliés au club au moment de l'inscription.

Si ces signataires sont des **nouveaux** affiliés au club, ils devront rentrer un document d'affiliation – changement de statut ainsi qu'une photocopie recto-verso de la carte d'identité, plus preuve du paiement de la licence de 25 €.

Les adresses postales et mail doivent être personnelles. La mention d'adresses mails identiques pour les membres repris sur l'engagement solidaire n'est pas valable.

Le nom d'une commune située en Fédération Wallonie Bruxelles est obligatoire dans le nom du club. De même, le siège social doit obligatoirement se situer en FWB.

#### 2. LE FORMULAIRE « RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX » - Originaux obligatoires - un par salle occupée

Ce document destiné au siège central de la LFFS asbl reprend des renseignements concernant les salles

### **\*DOCUMENTS À IMPRIMER PUIS A REMPLIR LISIBLEMENT ET SIGNER**

#### 3. LA FICHE D'ÉQUIPE (SAISON 25/26)

Il s'agit d'une fiche administrative reprenant les renseignements principaux de chaque équipe. Attention : 1 fiche par équipe inscrite : ex. un club a 3 équipes ⇒ 3 formulaires

#### 4. UN FORMULAIRE CALENDRIER PAR EQUIPE (SAISON 25/26)

Ce document reprendra **16** dates de salle minimum (**18** dates en provinciale 1).

Afin de faciliter la confection du calendrier, des dates supplémentaires peuvent être communiquées.

### **Confidentialité des renseignements :**

Toutes les données demandées ne sont conservées qu'aux fins de gestion et d'organisation des compétitions.

## C. DEMISSION

Chaque club peut également émettre le désir de quitter la LFFS. Dans ce cas il est demandé :

- d'avertir la LFFS Brabant de cette démission (modalité obligatoire prévue par le R.O. de la Ligue) ;
- de solder le compte du club (afin d'éviter la procédure prévue dans le point 2B du présent document).

Ces formalités doivent également être effectuées avant la date d'échéance fixée pour les inscriptions, c'est-à-dire le **samedi 21.06.2025**.

## 2 (RE)AFFILIATION DES MEMBRES.

### A. INTERDICTION

Il est interdit d'être affilié simultanément à deux clubs de la LFFS (sauf cas spéciaux prévus par le R.O. Ligue "Double Affectation").

### B. CLUBS EN DETTES

Les membres affectés à un club qui cesse ses activités sans apurer ses dettes vis-à-vis de la L.F.F.S Brabant ne pourront demander leur affectation à un nouveau club que moyennant l'apurement de leur quote-part de cette dette augmentée de 5,00 € de frais administratifs.

### C. CALENDRIER ADMINISTRATIF

#### Du 01 mai au 15 juin 2025

##### Procédure de réaffiliation des membres

Les c.q. des clubs sont invités à procéder à la réaffiliation de leurs membres via le logiciel **BigCaptain**. La procédure se trouve sur la page d'accueil du site lffs.org (coin supérieur droit).

#### Du 01 mai au 30 juin 2025

##### Désaffiliation par les membres

Un membre est libre de se désaffilier entre le 1er mai et le 30 juin en utilisant le formulaire et en suivant la procédure. Le formulaire est à envoyer par mail à l'adresse indiquée sur le document et au correspondant qualifié du club d'origine.

(Téléchargeable sur le site [www.lffs.org](http://www.lffs.org) dans la rubrique documents – affiliation des membres)

#### REMARQUES

- ✓ Un membre non désaffilié par son club ou qui oublie de se désaffilier restera d'office affilié dans le même club pour la saison 25/26 ; il ne doit pas fournir de document d'affiliation pour la prochaine saison.
- ✓ Un membre désaffilié par son club ou qui s'est désaffilié doit à nouveau rentrer un dossier complet d'affiliation au nom de son nouveau club.
- ✓ A défaut d'avoir validé l'opération « désaffiliation » (même s'il n'y en a pas et que tous les membres restent), tous les membres du club seront d'office désaffiliés (sauf si leur club est en dette). Ils devront se réaffilier via le cq du club où ils seront actifs et remplir tous les nouveaux documents
- ✓ Les membres d'un club qui arrête ses activités sont tous libres à partir du 1<sup>er</sup> juillet. (Sauf si leur club est en dette).
- ✓ Un membre affecté à un club démissionnaire en ordre financier est d'office libre à partir du 1<sup>er</sup> juillet et devra faire une nouvelle demande pour la saison suivante.
- ✓ Dans son club d'origine, un membre non actif qui désire devenir actif ou qui évolue dans une catégorie de jeune et devient sénior, devra remplir un document de changement de statut.

## D. DOCUMENTS D’AFFILIATION

### a) Document d’affiliation

Tous les membres désaffiliés et tous les nouveaux membres doivent rentrer un dossier complet pour faire une demande d’affiliation. (Remplissable en ligne sur le site bigcaptain par le c.q. du club).

### b) Procédures d’affiliation :

- ✓ Chaque club reçoit un mot de passe afin d’accéder au logiciel **BigCaptain**.
- ✓ Toutes les affiliations sont à encoder par le c.q. du club.
- ✓ Le document d’affiliation est à conserver par le club de même qu’une copie recto/verso de la carte d’identité du membre. Les données sont encodées dans le logiciel **BigCaptain** et les copies de c.i. (format pdf) et preuve de paiement sont téléchargées dans l’application.
- ✓ Une affiliation dont la demande rentre à la province entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin ne prend cours qu’à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

### Attention : Remise des listings durant la saison

Un listing informatique officiel 2025-2026 peut être fourni aux club qui en font la demande.

Un listing mis à jour est utile à toutes les équipes. Celui-ci est à utiliser en cas d’impossibilité d’utilisation de la feuille de match électronique.

## 3 PERMANENCES EN NOS BUREAUX D’ETTERBEEK

**ATTENTION : TOUTES CES DATES DOIVENT ÊTRE CONFIRMÉES VIA LE BRABANT’S NEWS OU LA NEWS LETTER PROVINCIALE**

DATES	HEURES	REMARQUES
<b>Les permanences des mois d’août et septembre sont à confirmer. Ces dates sont indiquées à titre informatif.</b>		
Lundi 18.08.2025	17h30 – 19h30	Récupération des documents
Mardi 19.08.2025	12h00 – 16h00	Récupération des documents
Jeudi 21.08.2025	17h30 – 19h30	Récupération des documents
Lundi 25.08.2025	17h30 – 19h30	Récupération des documents
Mardi 26.08.2025	12h00 – 16h00	Récupération des documents
Jeudi 28.08.2025	17h30 – 19h30	Récupération des documents
Lundi 01.09.2025	17h30 – 19h30	Récupération des documents
Mardi 02.09.2025	12h00 – 16h00	Récupération des documents
Jeudi 04.09.2025	17h30 – 19h30	Récupération des documents
Durant la saison, les permanences se dérouleront le lundi et le jeudi de 17h30 à 19h30 et le mardi de 12h00 à 16h00		

## 4. FRAIS RELATIFS A LA SAISON 2025 – 2026

Frais club	Nouveau club	Ancien club	
Gage	100,00	Pas d'application	
Cotisation Ligue	25,00	25,00	
Organe officiel : 2 abonnements	20,00	20,00	
Règlement organique + statuts + règles de jeu	0,00	0,00	Documents disponibles sur lffs.org
Affiliations 3 membres de l'engagement solidaire	75,00	75,00	
<b>Total club</b>	<b>220,00</b>	<b>120,00</b>	

Frais équipes	Inter-provinciale	Equipe provinciale	Equipe jeunes
Droit de compétition	Voir tarif particulier	12,50	12,50
Frais administratifs		17,50	17,50
Elaboration calendrier		10,00	10,00
Provision frais d'arbitrage		400,00	100,00
<b>Total équipe</b>		<b>440,00</b>	<b>140,00</b>

<i>Droit de coupe provinciale : (la participation est facultative pour les équipes 2, 3,...))</i>	Pas d'application	<b>10,00</b>	Gratuit
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	--------------	---------

### **Provision d'arbitrage :**

Un second appel de fonds sera effectué le 31/12/2025 :

1. Séries de 14 équipes ou plus) : 90,00 €
2. En jeunes, le solde calculé sur base du nombre d'équipes par catégorie.

### **Procédure :**

Le paiement s'effectue sur le compte BE51 3101 2316 8262 ouvert au nom de « LFFS Brabant c/o Serge De Grève – 1090 Jette ».

Communication : Nom et numéro de matricule du club.

La preuve de paiement est à joindre au dossier d'inscription.

### **Rappel :**

Durant la saison et jusqu'au 31 03 2026 compris, les affiliations des membres sont encodées par le correspondant qualifié du club sur le site **BigCaptain**. Le montant de 25,00 € (seniors, vétérans et dames) ou de 10,00 € (jeunes) par affilié est à effectuer sur le même compte bancaire de manière anticipative. Les preuves de paiement sont à télécharger sur le site licences lors de l'affiliation.

## 5. EN RESUME : DOCUMENTS A ENVOYER POUR LA SAISON 2025/2026

### A partir du 01 mai et jusqu'au 21/06/2025: inscriptions des clubs

1. **L'Engagement solidaire.** 1 document par club.  
(Accompagné des documents d'affiliation des 3 signataires si ce sont des nouvelles affiliations)
2. **La fiche équipe :** 1 formulaire par équipe alignée
3. **La grille calendrier :** 1 grille par équipe alignée
4. **Le formulaire "Renseignements Généraux".** 1 par salle occupée

### A partir du 1/7/2025 et jusqu'au 31 mars 2026 : affiliations des membres

Les affiliations pour la saison 2025-2026 sont à encoder sur l'application **BigCaptain** suivant les modalités prévues. Pour pouvoir participer aux rencontres comme joueur, les membres doivent avoir le statut « actif ».

IL VA DE SOI QU'UN DOCUMENT INCOMPLET ET/OU ILLISIBLE SERA REFUSE  
SOYEZ PARTICULIEREMENT ATTENTIF AU LIBELLE DE VOS ADRESSES E-MAIL.